



PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de
SAINTE-FRANÇOISE

156, RUE JÉRÉMIE-BEAULIEU C.P. 39
SAINTE-FRANÇOISE (QUÉBEC) G0L 3B0

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ,
...Véronique Pelletier..... DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ
directrice générale greff.-très. g.m.a.

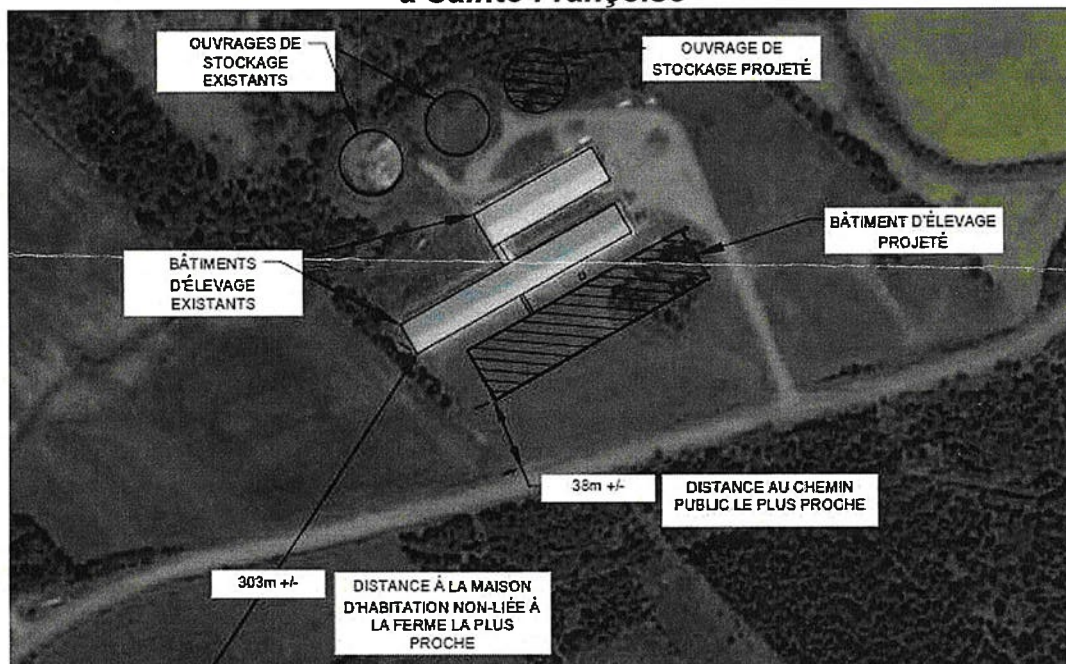
QUE :

Aux personnes intéressées par une demande de permis en vue de l'agrandissement d'un bâtiment destiné à l'élevage porcin.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Le 2 février 2023, cette demande a été jugée conforme au règlement de zonage O4-91 de la municipalité de Sainte-Françoise.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 23 février 2023, à 19h à la salle Armand Rioux, 25, rue Principale, Sainte-Françoise. L'objet de cette assemblée est de recueillir les commentaires des citoyens sur ce projet en vue de déterminer si la délivrance du permis requis sera assujettie à certaines conditions prévues à l'article 165.4.13 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Au cours de cette assemblée, le projet sera présenté et une commission accueillera les questions et les commentaires sur ce projet.
3. Les documents produits par le demandeur peuvent être consultés du lundi au jeudi de 10h à 12h et de 13h à 15h, et le vendredi de 10h à 12h, au 156 rue Jérémie-Beaulieu, jusqu'au 10 mars 2023.
4. Les commentaires écrits pourront être reçus séance tenante par la commission ou à bureau municipal situé au 156 rue Jérémie-Beaulieu, jusqu'au 10 mars 2023.

Le projet consiste en l'agrandissement d'une porcherie située au 100, 5e rang, à Sainte-Françoise



DONNÉ À SAINTE-FRANÇOISE CE

7 ième

JOUR DU MOIS DE février

DEUX MIL VINGT-TROIS (2023)

Véronique Pelletier
directrice générale sec.-très. g.m.a.

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné,.....Véronique Pelletier....., directrice générale sec.-très. g.m.a., résidant à..... **Sainte-Françoise**..... certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits suivants, savoir: bureau municipal, salle

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 7 ième février jour du mois de février deux mil vingt-trois (2023),

Véronique Pelletier
directrice générale sec.-très.,g.m.a.